

Formation : Exercer son mandat au sein du Comité Social d'Administration (CSA) dans la fonction publique d'État

Formation pratique - 2j - 14h00 - Réf. SSK

Prix : 1400 € H.T.

NEW

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a fusionné les Comités techniques (CT) et les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en une instance unique : le Comité social d'administration (CSA). 2026 donnera lieu au renouvellement des représentants du personnel. Cette formation vous permettra de mieux appréhender votre mandat.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- ✓ Maîtriser le cadre et le fonctionnement du CSA
- ✓ Connaître les moyens à disposition des représentants des agents
- ✓ Intervenir sur tous les champs de compétences du CSA
- ✓ Exercer efficacement les missions du CSA

Public concerné

Membres élus du Comité social d'administration et membres de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail au sein des établissements publics de l'État.

Prérequis

Aucun

Méthodes et moyens pédagogiques

Travaux pratiques

Apports théoriques, travaux sur des cas pratiques, réflexions collectives...

PARTICIPANTS

Membres élus du Comité social d'administration et membres de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail au sein des établissements publics de l'État.

PRÉREQUIS

Aucun

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Modalités d'évaluation

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Programme de la formation

1 La place du CSA parmi les instances de la fonction publique d'État

- Le Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP)
- Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État (CSFPE)
- Les Commissions paritaires : la Commission Administrative Paritaire (CAP) et la Commission Consultative Paritaire (CCP)

Travaux pratiques

Quiz de validation des notions

2 Le cadre juridique du CSA

- La mise en place du CSA et le décret du 20 novembre 2020
- Les CSA obligatoires et facultatifs
- Le CSA et la Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT)
- Le règlement intérieur de fonctionnement du CSA

Travaux pratiques

Cas pratique : analyse d'un règlement intérieur

3 Les membres du CSA

- Le rôle du Président
- Les représentants du personnel
- Le secrétariat du CSA
- Le rôle des suppléants en CSA et en formation spécialisée
- Les invités du CSA : conseiller de prévention, médecine de prévention, inspecteur santé sécurité au travail, experts qualifiés...

Exercice

Quiz : rôle et prérogatives des membres

4 Le fonctionnement du CSA

- Les réunions du CSA et, le cas échéant, de sa formation spécialisée
- L'articulation entre le CSA et la F3SCT
- La convocation et l'ordre du jour du CSA
- Les règles de quorum
- La rédaction du procès-verbal des réunions

Etude de cas

Cas pratique : le procès-verbal

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les formations pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque formation ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le participant a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Pour toute question ou besoin relatif à l'accessibilité, vous pouvez joindre notre équipe PSH par e-mail à l'adresse psh-accueil@orsys.fr.

5 Les moyens du CSA

- Les informations du CSA : rapport social unique/base de données sociales/informations HSCT
- Les autorisations d'absence contingentées et non contingentées
- Les droits à la formation des représentants du CSA
- Le recours aux experts certifiés SSCT

Exercice

Quiz : revue des champs de compétences du CSA

6 Les attributions du CSA

- Les débats et les consultations du CSA : organisation du service/égalité professionnelle/stratégie RH...
- La consultation et les avis du CSA : articulation avec la négociation collective
- Le registre d'intervention spécifique à la formation spécialisée santé sécurité

Travaux pratiques

Préparer une consultation à partir de l'information disponible

Solutions de financement

Plusieurs solutions existent pour financer votre formation et dépendent de votre situation professionnelle.

Découvrez-les sur notre page [Comment financer sa formation](#) ou [contactez votre conseiller formation](#).

Horaires

Les cours ont lieu de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Les participants sont accueillis à partir de 8h45. Les pauses et déjeuners sont offerts.

Pour les formations de 4 ou 5 jours, quelle que soit la modalité, les sessions se terminent à 16h le dernier jour.

Dates et lieux

CLASSE À DISTANCE

2026 : 28 mai, 6 oct., 15 déc.

PARIS LA DÉFENSE

2026 : 28 mai, 6 oct., 15 déc.